



Secrétariat

ST/IC/1990/27  
18 avril 1990

CIRCULAIRE

Circulaire du Contrôleur

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : VIREMENT AUTOMATIQUE DU TRAITEMENT\*

1. Au cours des ans, l'Organisation a pris de nombreuses mesures pour simplifier les procédures administratives dans le but de réduire ses frais de fonctionnement. Dans le contexte des réformes en cours et des compressions d'effectifs et vu la persistance de la crise financière, il importe tout particulièrement de prendre des dispositions en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation.
2. L'utilisation accrue de la formule de virement automatique du traitement des fonctionnaires constituera un nouveau progrès dans ce sens, l'établissement et la distribution de chèques deux fois par mois imposant un travail considérable à la Trésorerie et aux services administratifs. L'émission de chèques individuels n'est pas seulement coûteuse pour l'Organisation mais entraîne aussi pour les fonctionnaires une perte de temps, puisqu'ils doivent déposer leurs chèques, sans oublier le risque de vol ou de perte d'un chèque.
3. Selon la formule de virement automatique, l'Organisation vire le traitement d'un fonctionnaire à un compte courant ou un compte d'épargne auprès de la Credit Union, de la Chemical Bank, ou de tout autre établissement financier des Etats-Unis, à quelques exceptions près. Ce service est rendu gratuitement, et le compte du fonctionnaire est automatiquement crédité du montant de son traitement le jour de la paie, même s'il est en congé ou en mission.
4. Par souci d'économie et d'efficacité, je prie instamment les fonctionnaires inscrits sur les états de paie, qui n'ont pas encore demandé que leur traitement soit automatiquement viré à leur compte, de remplir la formule ci-jointe et de l'envoyer au Caissier (bureau S-2770) dès que possible. Le relevé mensuel des émoluments et retenues de ces fonctionnaires indiquera la date du premier virement automatique de leur traitement.

\* Manuel d'administration du personnel, No 13001 de l'index.

AUTORISATION DE VIREMENT AUTOMATIQUE DU TRAITEMENT

(Veuillez remplir complètement cette formule, en lettres  
d'imprimerie ou à la machine)

A : La Caisse (S-2770)

De : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom(s) du fonctionnaire

\_\_\_\_\_  
No de code (figurant sur la carte d'identité ONU)

\_\_\_\_\_  
Poste téléphonique

\_\_\_\_\_  
No de bureau

Veuillez faire le nécessaire pour que mon traitement soit viré dès que possible à mon

\_\_\_\_\_  
compte courant No

OU  
à mon

\_\_\_\_\_  
compte d'épargne No

auprès de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'établissement financier désigné

S'il s'agit d'un établissement financier autre que la Credit Union ou la Chemical Bank, veuillez indiquer le numéro d'identification que lui a attribué l'American Banking Association (ABA). Ce numéro figure sur vos chèques (neuf premiers chiffres en bas et à gauche); vous pouvez aussi le demander à votre banque.

Numéro ABA \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_